

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : tarifs des cantines scolaires 2007-2008

Le Maire expose qu'il convient de relever les tarifs des cantines scolaires, compte tenu de l'augmentation des coûts, afin de maintenir une bonne qualité de notre prestation envers les enfants de la Commune. Il propose que cette augmentation soit limitée au taux d'inflation constaté sur l'année précédente, soit 1,6 %.

Sur cette proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2007-2008, à :

- Repas maternelle 2,18 Euros
- Repas primaire 2,34 Euros
- Enseignants 3,58 Euros
